Courrier de Rome

Informations Religieuses Documents Commentaires Questions & Réponses

N° 693 JANVIER 2026

Notre-Dame de Guadalupe, un canular?
Abbé Pierre Mouroux
page 1

Un droit au divorce dans l'Evangile?
Abbé Bernard de Lacoste
page 11

NOTRE-DAME DE GUADALUPE, UN CANULAR ?

Introduction

Alors que le monde catholique est secoué par certaines autorités ecclésiastiques, qui par la couleur de leur habit devraient se rappeler qu'elles doivent être prêtes à verser leur sang pour défendre la foi au lieu de saper celle des fidèles en remettant en cause des titres de gloire de la Très Sainte Vierge Marie[1], nos lecteurs ignorent peut-être que l'histoire contemporaine regorge de faits semblables bien que d'un autre ordre. En voici un des plus intéressants. Nous sommes en fin d'année 1995, Monseigneur Guillermo von der Schulenburg Prado (1916 – 2009), dernier Abbé en titre[2] de la Basilique de Guadalupe au Mexique, nommé à ce poste en 1963 par le pape Jean XXIII, accorde un entretien au magazine *Ixtus* de l'écrivain mexicain Javier Sicilia. Une partie de cet entretien sera reproduite l'année suivante, en mai 1996, dans la revue italienne *30 Giorni*. Que dit l'Abbé dans cette entrevue ? Il remet en question l'existence historique de Juan Diego, l'indigène à qui la Vierge de Guadalupe est apparue selon la tradition catholique. Selon lui, Juan Diego était « un symbole et non une réalité », et il estime que l'image de la Vierge de Guadalupe serait « le produit d'une main indigène et non d'un miracle ». Il envoya également une lettre au Vatican soulignant que l'existence de Juan Diego « n'avait pas été pleinement démontrée » et qu'il préférait éviter les scandales qui pourraient nuire à la crédibilité de l'Église.

Lui qui, depuis 33 ans, est le responsable du sanctuaire de Notre-Dame de Guadalupe, sanctuaire marial le plus visité au monde[3], affirme que l'histoire des apparitions de Notre-Dame de Guadalupe est un canular. Le Mexique, pays de 90 millions d'habitants, catholique à 90%[4], n'a évidemment pas très bien pris la chose. Notre Abbé fut démis de ses fonctions en octobre 1996[5]. Le cardinal de Mexico parvint à réunir un autre groupe de prêtres et d'experts afin de contrebalancer les thèses des anti-apparitionnistes et de l'ancien Abbé lui-même, pour prouver au Saint-Siège l'existence réelle de Juan Diego et la véracité des apparitions de 1531. Nous voudrions ici présenter à nos lecteurs quelques arguments qui démontrent la véracité de ces apparitions[6].

1 Cf. la note du S. Siège *Mater populi fidelis*, 7 octobre 2025.
2 Après lui il n'y aura plus d'Abbé, mais de simples Recteurs.
3 Les chiffres officiels parlent de près de 20 millions de visites par an.
4 Statistiques de 1996.
5 Il avait de toute façon atteint l'âge de la retraite.
6 Cet article n'a pas l'intention d'épuiser de manière exhaustive le sujet mais de présenter simplement les arguments les plus connus et les plus

Histoire des faits

Que s'est-il passé du 9 au 12 décembre 1531 à Mexico, et plus précisément sur la colline du Tépeyac ?[7]

Première apparition : samedi 9 décembre à l'aube. Juan Diego, indien baptisé en 1524 et veuf, se rend au cours de catéchisme chez les franciscains de Tlaltelolco, et alors qu'il marche, il entend des chants d'oiseaux qui l'appellent par son nom ; il monte au sommet de la colline du Tepeyac et voit une jeune fille qui lui ordonne d'aller voir l'évêque pour lui demander de construire une église dans la plaine. « Mon fils bien-aimé, je suis la parfaite et toujours Vierge Sainte Marie, Mère du vrai Dieu… Je vous prie de bien vouloir me construire une petite église… Là, je serai toujours prête à écouter vos pleurs, votre tristesse, à purifier, à guérir toutes vos différentes misères, vos peines, vos douleurs ».

Deuxième apparition : samedi 9 décembre vers 17 heures. Juan Diego retourne au sommet du Tepeyac, fait part de l'incrédulité de l'évêque et demande qu'un autre messager soit choisi. Mais la Vierge le confirme dans sa mission et lui ordonne d'insister le lendemain. « Mon petit fils, le plus jeune[8] : il est indispensable que ce soit entièrement grâce à ton intervention que mon souhait soit exaucé. Je te prie instamment et t'ordonne avec rigueur d'aller revoir l'évêque demain. Et fais-lui entendre très clairement ma volonté, afin qu'il construise le temple que je lui demande ».

Troisième apparition : dimanche 10 décembre vers 15 heures. De retour au sommet, Juan Diego raconte sa deuxième rencontre avec l'évêque. Celui-ci ne le croit toujours pas et lui ordonne de demander un signe à la Dame. La Vierge ordonne à Juan Diego de revenir sur la colline le lendemain pour recevoir le signe qu'elle lui donnera. « C'est bien ainsi, mon fils bien-aimé. Demain, tu reviendras ici pour apporter au Grand Prêtre la preuve, le signe qu'il te demande. Avec cela, il te croira immédiatement et ne se méfiera plus de toi ». Juan Diego ne revient pas le lendemain en raison de la maladie de son oncle Juan Bernardino.

Quatrième apparition : mardi 12 décembre, très tôt le matin. Vu l'état grave de son oncle, Juan Diego part à Mexico pour chercher un prêtre. Il contourne la colline pour que la Vierge ne le trouve pas. Mais elle vient à sa rencontre et le rassure au sujet de la maladie de son oncle : « Je t'assure qu'il est déjà guéri ». Elle l'envoie au sommet de la colline chercher des roses qui serviront de signe. À son retour, la Vierge lui dit : « Mon très cher fils, ces différentes fleurs sont la preuve, le signe que tu apporteras à l'évêque. De ma part, tu lui diras de bien vouloir y voir mon désir, et avec cela, d'exécuter ma volonté ».

Cinquième apparition : mardi 12 décembre, très tôt le matin. En même temps qu'elle apparaît à Juan Diego, elle apparaît à Juan Bernardino, l'oncle du voyant, chez lui. Elle le guérit de ses maladies, lui révèle son nom et demande qu'à partir de maintenant, « sa précieuse image soit précisément appelée et connue sous le nom de Vierge Sainte Marie de Guadalupe ».

L'empreinte sur la tilma

Mardi 12 décembre à midi est manifesté le signe donné par la Vierge. Dans la maison de l'évêque Fray Juan de Zumárraga, Juan Diego montre les roses qu'il portait dans son ayate ou tilma. « Il déplia sa tilma, où il avait mis les fleurs. Et ainsi, alors que les différentes fleurs précieuses se répandaient, à ce même instant… apparut soudainement sur l'humble manteau l'image vénérée de la Vierge Marie, Mère de Dieu, telle que nous avons maintenant le bonheur de la vénérer dans son lieu de prédilection, son temple du Tepeyac ».

Analyse

Le récit que l'on vient d'exposer est-il un canular, comme le prétend l'Abbé Schulenburg ? Nous présentons ici deux grandes familles d'arguments qui prouvent la véracité de cet événement miraculeux. Nous verrons premièrement trois arguments dits « théologiques » parce qu'ils se fondent sur les principes de la Révélation, nous parlerons ainsi des miracles opérés par la Vierge de Guadalupe, puis de l'Église et des Papes qui ont favorisé par leur autorité la dévotion à la Vierge de Guadalupe. Enfin nous verrons les merveilles de l'image en elle-même. Dans un deuxième temps, nous étudierons les arguments dits « historiques » qui se fondent sur les faits connus par les documents et la tradition[9].

Arguments théologiques

Miracles

Saint Thomas d'Aquin explique que le miracle est un fait sensible produit par Dieu seul en dehors du mode de

sérieux en faveur de la véracité de ces apparitions.

7 https://virgendeguadalupe.org.mx/sintesis-de-las-apariciones/

8 Les diminutifs sont fréquents dans la langue mexicaine (Nahuatl). Ils se sont transmis jusque dans la langue espagnole parlée aujourd'hui au Mexique.

9 Nous nous appuyons en partie sur le livre *La Virgen del Tepeyac, Patrona Principal de la Nación Mexicana – Compendio Historico-Crítico*, par un Prêtre de Guadalajara, 1884.

production efficiente de la nature en tant que telle.[10] Ce même Docteur explique que les miracles ont pour fin la confirmation de la vérité, soit de la doctrine, soit de la sainteté d'une personne soit d'un fait qui ait une relation pratique avec l'un ou l'autre[11]. Les miracles sont donc des motifs de crédibilité, ils sont comme le sceau de l'autorité divine. Or Dieu ne peut pas confirmer par un miracle, et donc par son autorité, une chose fausse. Donc, s'il y a de véritables miracles opérés par l'intercession de la Vierge de Guadalupe, c'est que cette apparition ne peut être fausse. Dieu ne peut pas confirmer par son autorité un titre faux (la Vierge de «Guadalupe» ou du «Tepeyac») attribué à sa Sainte Mère.

C'est un fait que de nombreuses guérisons ont été obtenues à la suite de l'invocation de la Vierge de Guadalupe. L'historien de la conquête, Bernal Diaz del Castillo, nous parle de miracles de la Vierge de Guadalupe[12]. Nous pourrions aussi citer d'autres auteurs connus comme Fernando de Alva, le Père Sánchez, le Père Florencia et bien d'autres qui tous reproduisent des récits de miracles dans leurs écrits. La liturgie de la fête nous explique aussi que la Vierge a protégé ceux qui l'imploraient contre les calamités publiques et privées[13].

Voici quelques exemples de miracles attribués à Notre-Dame de Guadalupe : le jour même où eut lieu l'installation de l'image de Guadalupe dans la première chapelle, un indigène, mort après avoir reçu une flèche à cause des salves militaires de la procession, est ressuscité après avoir été conduit devant l'image[14].

En 1545 eut lieu une épidémie dans laquelle beaucoup d'indigènes moururent. De nombreuses neuvaines et supplications furent organisées, mais cinq mois s'étaient déjà écoulés sans le moindre signe d'amélioration. En dernier recours, les religieux de saint François organisèrent une procession pieuse, composée d'enfants indiens âgés de six à sept ans, avec lesquels ils marchèrent du couvent de Tlaltelolco jusqu'au sanctuaire de Guadalupe. Là, ils firent une halte et prièrent pour que la contagion soit enrayée : c'était un spectacle attendrissant de voir tant d'innocents lever leurs petites mains et leurs yeux vers la Vierge, implorant sa grâce. L'effet de ces supplications de tant d'âmes pures fut que dès le lendemain, on commença à ressentir l'intercession de la Vierge : alors qu'il était habituel d'enterrer une centaine de morts chaque jour, à partir de ce jour-là, ce nombre fut réduit à un ou deux, et tout le mal prit fin en peu de temps. Ce fut un miracle public qui suscita chez tous les Indiens une dévotion affectueuse pour l'image miraculeuse[15].

Un autre fait étonnant et attribué à la Vierge de Guadalupe est la conversion en masse des indiens du Mexique à partir des apparitions. On pourrait considérer ce fait, comme le font beaucoup d'experts modernes[16], comme un miracle moral. En effet, avant 1531, peu de gens demandaient le baptême. Après l'Apparition, ce fut tout autre chose, les conversions se comptèrent par milliers, on les estime de 8 à 9 millions en 7 ans. Ce sont les premiers missionnaires qui nous parlent de cette conversion extraordinaire. Avant 1531, il y avait une quarantaine d'évangélisateurs sur le territoire mexicain, qui comptait plusieurs millions d'habitants. L'œuvre missionnaire qu'ils devaient affronter les surpassait. Comment évangéliser une population de millions d'habitants qui vient d'être conquise, en partie décimée par une terrible maladie et quand certains Espagnols ne donnent pas forcément l'exemple d'une vie chrétienne[17] ? Fray Toribio de Benavente (1490-1569), appelé aussi Motolinia, déclarait que les premières années de mission avaient été très difficiles[18].

Mais après les apparitions, le ton change. On ne parle plus des difficultés de la conversion, mais plutôt des difficultés à suivre le rythme des baptêmes et autres sacrements. Les missionnaires n'arrivaient pas à croire ce qui se passait : « Au début, ils ont commencé à venir par groupes de 200 ou 300, puis ils ont été de plus en plus nombreux, jusqu'à atteindre plusieurs milliers. Certains venaient de deux jours de marche, d'autres de trois, d'autres de quatre, et d'autres encore de plus loin. Ceux qui les voyaient étaient remplis d'admiration. Petits et grands, vieux et vieilles, bien portants et malades, tous accouraient. Les vieux baptisés amenaient leurs enfants pour les faire baptiser, les jeunes baptisés

10 *Somme théologique*, Ia, q 110, a. 4 : « Factum sensibile a solo Deo productum praeter consuetum ordinem totius naturae ».
11 *Somme théologique*, IIa IIae q 178 a. 2: « Dicendum quod semper miracula sunt vera testimonia eius ad quod inducuntur ».
12 *Historia Verdadera de la Conquista*, chap. 150 et 210, 1568.
13 Benoit XIV dans la 6ème leçon de l'Office propre.
14 Source : Nican Motecpana, attribué à Fernando de Alva Ixtlilxóchitl, 1590.
15 *Imagen de la virgen María Madre de Dios de Guadalupe, milagrosamente aparecida en la ciudad de México*,1648, du Père Miguel Sánchez.
16 En particulier le Père Eduardo Chávez, *La Verdad de Guadalupe*, 2008, chapitre 12.
17 "Carta Colectiva de los franciscanos", 17 novembre 1532, dans Fray Toribio de Benavente, Motolinia, *Memoriales*, p. 440.
18 *Memoriales*, p. 116. Vers 1538.

amenaient leurs parents, les maris amenaient leurs femmes et les femmes amenaient leurs maris »[19]. Les franciscains eux-mêmes admiraient cette augmentation inattendue de conversions : « À cette époque, ceux qui venaient se faire baptiser étaient si nombreux que les ministres qui baptisaient ne pouvaient souvent plus lever le bras avec lequel ils exerçaient leur ministère. Même s'ils changeaient de bras, les deux finissaient par se fatiguer, car un seul prêtre pouvait baptiser jusqu'à 4, 5 ou 6 000 adultes et enfants en une seule journée. À Xochimilco, deux prêtres ont baptisé plus de 15 000 personnes en une seule journée »[20]. Les confessions aussi se comptaient par milliers à partir des apparitions.

Si l'on regarde les mariages, le même schéma se reproduit. La Vierge élimina l'obstacle principal à ce sacrement : la polygamie. Nous savons en effet que le premier mariage qu'enregistra fray Motolina eut lieu en 1526 : « ce n'est qu'en 1526 à Texcoco qu'ils ont pu admettre au sacrement du mariage sept ou huit couples : et pendant trois ou quatre ans (donc jusqu'à 1530), seuls ceux qui avaient été élevés dans la maison de Dieu étaient admis au mariage, tous les autres vivaient avec les femmes qu'ils voulaient »[21]. Mais après 1531, on assiste à un abandon de la polygamie et à une multiplication de mariages : « Il a plu à notre Seigneur que, par sa volonté, depuis cinq à six ans, certains aient commencé à abandonner la multitude de femmes qu'ils avaient et à se contenter d'une seule, en l'épousant comme le prescrit l'Église. Et les jeunes hommes qui se marient sont désormais si nombreux qu'ils remplissent les églises, car il y a des jours où l'on célèbre une centaine de mariages. Et des jours où il y en a deux cents, trois cents, voire cinq cents[22] ».

Approbations du Saint Siège

De nombreux papes ont plus ou moins directement favorisé la propagation du culte et de la dévotion envers la Vierge de Guadalupe. Rappelons qu'en approuvant une apparition, l'Église ne veut pas en faire un dogme de foi, car elle ne «définit» pas la vérité des faits ; l'Église dit simplement que rien ne va contre la foi et les mœurs, et pour dire cela elle suppose la réalité historique des faits. Saint Pie X explique cela dans son encyclique *Pascendi* : « En ce qui regarde le jugement à porter sur les pieuses traditions, voici ce qu'il faut avoir sous les yeux : l'Église use d'une telle prudence en cette matière qu'elle ne permet point que l'on relate ces traditions dans des écrits publics, si ce n'est qu'on le fasse avec de grandes précautions et après insertion de la déclaration imposée par Urbain VIII ; encore ne se porte-t-elle pas garante, même dans ce cas, de la vérité du fait ; simplement elle n'empêche pas de croire des choses auxquelles les motifs de foi humaine ne font pas défaut. C'est ainsi qu'en a décrété, il y a trente ans, la Sacrée Congrégation des Rites[23] : "Ces apparitions ou révélations n'ont été ni approuvées ni condamnées par le Saint-Siège, qui a simplement permis qu'on les crût de foi purement humaine, sur les traditions qui les relatent, corroborées par des témoignages et des monuments dignes de foi". Qui tient cette doctrine est en sécurité. Car le culte qui a pour objet quelqu'une de ces apparitions, en tant qu'il regarde le fait même, c'est-à-dire en tant qu'il est relatif, implique toujours comme condition la vérité du fait ; en tant qu'absolu, il ne peut jamais s'appuyer que sur la vérité, attendu qu'il s'adresse à la personne même des saints que l'on veut honorer[24] ». En résumé, bien qu'elle n'engage pas directement son autorité magistérielle pour dire que les faits sont vrais ou que les messages sont d'origine divine, l'Église prend cependant en compte et signale à ses fidèles des témoignages historiques et des motifs de crédibilité qui fondent une crédibilité humaine[25].

Benoît XIV est sans aucun doute le pape qui a le plus promu cette dévotion. En effet, le clergé mexicain avait envoyé une demande au Saint Père[26]. Le Saint-Siège répondit affirmativement à cette demande des Mexicains par une Bulle datée du 25 mai 1754. Ce consentement et cette

19 Fray Gerónimo de Mendieta (1525-1604), *Historia Eclesiástica*, œuvre écrite pendant la fin XVIº siècle mais publiée finalement vers 1870.
20 *Ibidem.*
21 Fray Toribio de Benavente, Motolinia, *Historia de los indios*, (Tr. 2, chap 7), XVIº siècle, première publication imprimée en 1858.
22 *Ibid.*
23 Decr. 2 mai 1877.
24 Saint Pie X, encyclique Pascendi du 8 septembre 1907, nº55.
25 Cf. Joachim Salaverri, *De Ecclesia Christi*, B.A.C., 1964, nº761.
26 En voici le contenu : « Très Saint Père, voici que la Vierge Marie est apparue à l'un d'entre nous et nous a demandé de lui construire un temple et de l'appeler Sainte Marie de Guadalupe : et en signe de son apparition, elle nous a laissé son image peinte sur une toile grossière, que quatorze des meilleurs peintres de notre nation ont affirmé, en jurant sur les Saintes Évangiles, être d'origine surnaturelle ; et trois médecins ont également juré que sa conservation est également surnaturelle. Très Saint Père, nous vous demandons et vous prions de bien vouloir approuver notre dévotion, et de nous permettre de la célébrer par une fête d'obligation le 12 décembre, jour où elle est apparue pour la dernière fois et nous a laissé son image sur la toile ; et si vous approuvez que ce jour-là, l'office et la messe soient célébrés avec des allusions à ladite apparition ; enfin, nous vous supplions de bien vouloir confirmer avec votre autorité apostolique ce que nous avons tous fait en tant que nation lorsque nous avons solennellement juré, il y a des années, à Sainte Marie de Guadalupe apparue au Tepeyac, de la prendre pour patronne nationale. »

approbation du Siège apostolique doivent-ils être compris de manière abstraite comme une nouvelle confirmation du culte rendu à la Sainte Mère de Dieu sans invocation particulière, ou bien doivent-ils être compris de manière concrète, dans la mesure où ce culte lui est rendu sous le titre et l'invocation propres de la Vierge de Guadalupe apparue à Tepeyac ? Le Pontife romain a répondu : « selon ce que vous demandez », «juxta petita». On ne peut pas supposer que la réponse ait été donnée avec la restriction mentale d'approuver le culte en général et non ce culte particulier sous le titre propre de la Vierge du Tepeyac. Ce serait faire injure au Saint-Siège.

Lorsque ce dernier approuve un culte particulier de la Sainte Mère de Dieu, cette approbation s'entend du culte spécifique, sous le titre et l'invocation spéciale, tel qu'il a été demandé. Dans cette Bulle, Benoit XIV affirme que « les apparitions de la Bienheureuse Vierge Marie ont servi de fondement à l'octroi de l'Office propre ». Or, le Saint-Siège n'approuve pas l'instauration d'une fête en l'honneur de la Vierge pour une apparition ou un miracle qui s'est produit, si cette apparition ou ce miracle n'est pas attesté avec certitude. L'institution de la fête, l'approbation de l'office et de la messe et la déclaration de patronne nationale sont des actes solennels par lesquels le Siège apostolique a approuvé la dévotion des Mexicains envers la Vierge du Tepeyac ; et ce sont des actes solennels parce que ce sont des actes de religion. Comme tout acte de religion doit être fondé sur la vérité, non seulement en ce qui concerne l'objet, mais aussi en ce qui concerne la manière et la raison particulière qui nous pousse à rendre hommage, il s'ensuit que si le Siège apostolique a approuvé le culte de la Vierge de Guadalupe, il ne peut y avoir rien de faux dans ce culte.

Il existe de nombreuses autres interventions des Papes qui confirment la véracité de ces apparitions[27] :
En 1663, Alexandre VII approuve la demande d'examen du récit de l'apparition de Notre-Dame de Guadalupe au Mexique avec un *rescriptum remissorius*. Cet examen sera effectué selon les règles de la Sacrée Congrégation des Rites et donnera lieu aux *Informaciones jurídicas* de 1666.

Clément IX, en 1667, accorda le Jubilé plénier pour le 12 décembre.

Clément X approuva en 1675 la Congrégation de Notre-Dame de Guadalupe au Mexique, accordant plusieurs indulgences et l'indulgence de l'autel « de Anima ».

En 1679, Innocent XI confirma cette Congrégation et la fête solennelle qui avait lieu le 12 décembre dans l'église du couvent de *San Francisco*, dans la chapelle dédiée à la Vierge de Guadalupe, avec indulgence plénière.

Benoît XIII, par une Bulle du 9 février 1725, érigea le sanctuaire en collégiale paroissiale insigne de Santa María de Guadalupe ; et par un Bref du 27 septembre 1728, il confirma à perpétuité l'indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient l'église de Guadalupe du diocèse de Mexico, le jour de la fête de l'Apparition de la très sainte Vierge Marie de Guadalupe

En 1731, Clément XII confirma la création de la Collégiale, assortie de plusieurs privilèges.

Le 22 août 1748, Benoît XIV agrégea l'église collégiale du sanctuaire de Guadalupe à la basilique Saint-Jean-de-Latran à Rome ; le 11 mai 1752, il déclara l'autel principal de la collégiale autel privilégié à perpétuité ; le 25 mai 1754, il publia la célèbre et longue Bulle (cf. supra) dans laquelle il inséra l'intégralité du récit des apparitions tel qu'il figurait dans la supplique, confirma le patronage national ainsi que l'office et la messe propres, approuvés par la Congrégation des rites ; et accorda de très nombreuses indulgences ; enfin, le 2 juillet 1757, il étendit à tous les domaines du roi d'Espagne l'office et la messe propres accordés à la nation mexicaine.

Pie VI confirma les indulgences accordées et en ajouta de nouvelles, notamment le 21 décembre 1785, où il accorda le privilège de l'autel « de Anima », en plus du maître-autel, à l'un des autels latéraux de la collégiale ; le 31 mai 1778, par l'intermédiaire de la Congrégation des Rites, il accorda que le samedi, la messe votive de la Vierge de Guadalupe puisse être chantée dans la collégiale les jours qui ne sont pas de première ou de deuxième classe, sans toutefois omettre la messe conventuelle ou du jour ; et le 10 août 1787, il donna à l'abbé ou au président du chapitre de la collégiale le pouvoir de bénir les médailles de Notre-Dame de Guadalupe en accordant l'indulgence plénière à l'heure de la mort. Cette concession était valable pour trente ans.

Le 26 mai 1805, Pie VII confirma l'agrégation de la collégiale à l'église Saint-Jean-de-Latran à Rome ; et le 9 juillet de la même année, il accorda que la messe votive du samedi puisse être chantée même les jours de deuxième classe et ceux qui tombent pendant les octaves privilégiées.

27 La liste qui suit n'est pas exhaustive mais représentative.

Pie VIII a déclaré privilégiés à perpétuité les autels des trois chapelles, du Cerrito, du Pocito et de l'ancienne église avec la particularité de mentionner expressément les apparitions de la Vierge sur la colline et près du Pocito, ainsi que la mise en place de la sainte image dans sa première chapelle. Le 30 novembre 1830, il accorda le privilège perpétuel aux deux autels latéraux du maître-autel, qui étaient en cours de fabrication dans la collégiale, et accorda pour trente ans supplémentaires à l'abbé ou au président de la collégiale le pouvoir de bénir des médailles, leur accordant l'indulgence plénière à l'heure de la mort.

Le 10 avril 1862, Pie IX accorda à la collégiale le privilège accordé au sanctuaire de Lorette, à savoir que tous les prêtres qui célèbrent à l'autel de la Vierge de Guadalupe peuvent dire la messe de l'Apparition, sauf les jours solennels de l'année. Et le 14 avril 1863, il accorde que le 12 décembre et les deux jours suivants soient privilégiés pour tous les autels de la Collégiale.

Dans une lettre datée du 8 février 1887, Léon XIII accorda à l'archevêque de Mexico le pouvoir de couronner, en son nom et sous son autorité, l'image de la Sainte Vierge de Guadalupe[28]. Le 8 juillet 1888, la Sainte Inquisition romaine « réprimanda très sévèrement la manière d'agir et de parler contre les miracles ou les apparitions de la Très Sainte Vierge Marie de Guadalupe ». Le 9 septembre 1890, elle autorisa la création d'une archiconfrérie dans la collégiale Notre-Dame de Guadalupe. Le 6 mars 1894, la Congrégation des Rites approuva le nouvel office et la nouvelle messe avec les leçons propres et les récits du Second Nocturne, et le 2 août, Léon XIII adressa une lettre « aux archevêques et évêques de la République mexicaine » concernant l'approbation du nouvel Office. En 1895, la Vierge de Guadalupe a été proclamée « reine du Mexique » et « impératrice de l'Amérique latine ».

En 1910, le pape saint Pie X proclama la Vierge de Guadalupe « patronne de l'Amérique latine ».

Le 16 juillet 1935, le pape Pie XI déclara Notre-Dame de Guadalupe « patronne céleste des Philippines ». La lettre apostolique correspondante est signée par le secrétaire d'État du Vatican, le cardinal Eugenio Pacelli (futur pape Pie XII).

En 1945, le pape Pie XII lui attribua le titre de « Reine du Mexique et impératrice des Amériques », et l'année suivante le titre de « Patronne des Amériques ».

En 1960, le pape Jean XXIII proclama une année « consacrée à Notre-Dame de Guadalupe ». L'année suivante, le pape l'invoqua en tant que « Mère des Amériques », la qualifiant de « Mère et enseignante de la Foi de toutes les populations américaines ».

Les Papes d'après Vatican II sont aussi intervenus au sujet de ces apparitions mais le fait le plus marquant fut sans aucun doute la canonisation de Juan Diego (le 31 juillet 2002) qui, au-delà des difficultés qui existent au sujet des canonisations modernes[29], montre bien qu'il s'agit d'un personnage historique ayant vraiment existé. Comment aurait-on pu canoniser un personnage symbolique et non réel ?

L'image en elle-même

La Sainte Mère de Dieu, lors de ses apparitions à Tepeyac, a laissé son image peinte sur la tilma[30] de Juan Diego : c'est pourquoi le Souverain Pontife Benoît XIV s'exclama au sujet de cette apparition : « Non fecit taliter omni nationi[31] : Dieu n'a pas fait pour les autres nations ce qu'il a fait pour la nation mexicaine ». Cette image est en effet acheiropoïète, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été peinte par la main de l'homme selon les experts, ou *periti*. Or nous devons considérer comme vrai ce que les experts dans leur domaine affirment, même si nous ne connaissons pas les raisons intrinsèques de leurs affirmations[32]. Ces derniers affirmèrent que l'image de Guadalupe est surnaturelle dans son origine et dans sa conservation, comme en témoigne la déclaration reçue devant Luis Perea, notaire apostolique et public, le 13 mars 1666[33]. Depuis lors, de nombreux experts et scientifiques se sont penchés sur la question confirmant cette position. On peut trouver facilement leurs résultats résumés dans des ouvrages de référence[34]. Voici ce qu'il faut retenir :

La tilma qui sert de support à l'image est un tissu grossier fait de fibres d'agave, plus particulièrement de

28 Cérémonie qui aura finalement lieu le 12 octobre 1895.
29 Voir le *Courrier de Rome* 341, février 2011.
30 L'ayate ou tilma est une sorte de manteau en fibre d'agave.
31 Psaume 147, v. 9.
32 Selon le principe *Peritis in arte credendum.*
33 *Informations juridiques*, 1666. Il s'agit d'une série de recherches, d'analyses de registres, de témoignages d'artistes, de médecins aztèques et de récits oraux d'anciens qui ont connu et côtoyé Juan Diego et ses contemporains.
34 Par exemple : *La Vierge Marie au Mexique* du frère Bruno Bonnet-Eymard, 1981, *Notre-Dame de Guadalupe. L'image face à l'Histoire et à la Science* de David Caron Olivares et Jean-Pierre Rouselle, 2014, *La Vierge du Mexique ou le miracle le plus spectaculaire de Marie* du Père François Brune, 2002.

maguey. Cette fibre se détériore très vite, elle ne dure pas plus de 10 ou 20 ans. Pour confirmer cela, ajoutons que le Dr. Bartolache fit réaliser une copie très fidèle de la Sainte Image et la plaça dans la chapelle du Pocito le 12 septembre 1789. Moins de huit ans plus tard, c'est-à-dire le 8 juin 1796, elle a été retirée de l'autel et mise au coin de la sacristie parce qu'elle était devenue verte, cendrée et comme moisie… Elle a été placée dans cet état dans l'église du Tiers-Ordre du Carmel où elle a fini par se détériorer et disparaître. Il n'est donc pas naturel que l'original se conserve dans un parfait état jusqu'à nos jours.

Le tableau n'a ni préparation, ni base et aucun coup de pinceau n'est visible, on ne voit pas les craquelures propres à la peinture. La représentation de la Vierge se voit aussi au verso de l'image, ce qui confirme l'absence de couche préalable. Il n'y a pas non plus de vernis, ce qui devrait avoir pour conséquence une très forte détérioration de l'image, et les faits montrent qu'il n'en n'est rien !

Malgré les études, aucun croquis n'a été trouvé sur la toile. En bref, aucun homme n'est capable de produire une peinture de cette qualité avec ces caractéristiques. Si ce n'est pas une peinture, il y a des pigments. Certains ont été analysés[35] et les conclusions affirment qu'ils ne sont pas végétaux, animaux ou minéraux, ils sont d'origine inconnue ! La couleur change avec la distance, ce que l'on appelle l'effet de l'iridescence[36]. Les défauts du tissu ont été utilisés pour mettre en valeur les détails de la bouche, par exemple.

Les yeux sont comme des yeux vivants[37]. Il existe le même reflet que celui qui apparaît dans un œil vivant lorsqu'on l'examine avec un appareil professionnel. Les ophtalmologues[38] ont remarqué ainsi trois images d'un homme qui correspondent aux images de Pukinje-Samson découvertes au XIX^{e} siècle. D'autres reflets qui ne se produisent que dans les yeux humains sont également perceptibles. Ces scientifiques expliquèrent qu'il est impossible d'attribuer au hasard ou à un accident de la toile de la tilma cette coïncidence extraordinaire entre la localisation des reflets dans les yeux de la Vierge et les lois de l'optique physiologique la plus élaborée et moderne. Une analyse plus détaillée avec des instruments plus modernes[39], permet de découvrir la présence d'un Indien assis, d'un homme barbu, d'une personne âgée (l'évêque), d'un jeune homme, d'un Indien avec une tilma (Juan Diego), d'une femme noire (servante de l'évêque, ce qui est prouvé par des documents historiques), d'un couple avec trois enfants, etc.

Le manteau bleu possède 46 étoiles qui marquent la position exacte des constellations à la date exacte de l'apparition, le 12 décembre 1531[40]. Si nous regardons les constellations qui n'apparaissent pas, nous remarquons des choses très intéressantes puisque sur la tête de la Vierge devrait apparaître le « Corono borealis » (la Vierge est reine !), sur sa poitrine, à la hauteur des mains le signe de la constellation de la Vierge, et sur le ventre, celle du Lion (dont l'étoile principale est appelée *Regulus*, Petit roi, Notre-Seigneur est Roi). Ce sont beaucoup de coïncidences !

En 2008, le chercheur mexicain Fernando Ojeda Llanes[41] a découvert que les symboles sur la robe et le manteau de la Vierge composaient une partition. Après avoir tracé 46 lignes verticales et équidistantes correspondant aux 46 étoiles, ces lignes représentant une portée musicale, il attribua une note à chaque fleur et étoile de la robe et du manteau de la Vierge. Son exercice mathématico-musical a fait naître une musique agréable et non pas du bruit comme on aurait pu s'y attendre.

Le Père Florencia (1619-1695), qui a assisté à l'inspection juridique de l'Image en 1666, écrit ce qui suit dans son ouvrage *Estrella del Norte*[42] :« Le Dr D. Francisco Siles, chanoine, m'a rapporté une chose… et c'est qu'au début de l'apparition de la Sainte Image, il a semblé à ceux qui s'occupaient de son culte qu'il serait bon de la décorer de chérubins ; c'est ce qui fut fait ; mais en peu de temps, tout ce qui avait été ajouté au pinceau miraculeux fut défiguré, à tel point qu'en raison de la difformité que cela causait, ils furent finalement obligés de les effacer : c'est la raison pour laquelle, à certains endroits autour de la Sainte Image, les couleurs semblent avoir sauté… »

35 Par le docteur Khun en 1936 en Allemagne. Le docteur reçut le Prix Nobel de chimie en 1938. Malheureusement son étude a été perdue à cause de la Guerre de 1939-1945.

36 Ce phénomène que l'on trouve dans la nature chez certains animaux comme le colibri ou les papillons est appelé coloration structurelle et résulte de microstructures qui interagissent avec la lumière pour produire des effets de couleur changeante selon l'angle d'observation.

37 Affirmation du médecin chirurgien Amado Jorge Kuri, *Dictamen Médico, 1975, p. 14.*

38 Javier Torroella Bueno, Jaime Palacios, Rafael Torija Lavoignet, Ismael Ugalde Nieto, etc.

39 Travaux du docteur José Aste Tösnsmann, *El Mensaje de sus Ojos*, México, Instituto Superior de Estudios Gaudalupanos (ISEG), 2011.

40 Juan Homero Hernández Illescas, Mario Rojas Sánchez y Enrique Salazar, *La Virgen de Guadalupe y las Estrellas*, Centro de Estudios Guadalupanos, México, 1981.

41 Fernando Ojeda Llanes, *Música en la imagen de Guadalupe*, México, ISEG, 2010, pp. 196-197.

42 *Estrella del Norte*, 1688, Chapitre 1, § 2.

À ces retouches exécutées par des mains audacieuses, voire sacrilèges, il faut ajouter l'incroyable indiscrétion des fidèles qui, non contents de vénérer de près la Sainte Image, frottaient divers objets contre la peinture et la déformaient avec eux : ainsi, pendant cent seize ans, l'image n'avait pas de vitre de protection, laquelle ne fut installée qu'en 1647. Et même ainsi, lorsque la vitre était retirée, les mêmes indiscrétions répréhensibles se reproduisaient, jusqu'à ce que les ecclésiastiques du sanctuaire, pour satisfaire la dévotion de tous, se chargent d'appliquer légèrement sur la Sainte Image les objets présentés, qui étaient innombrables. La toile devrait être en très triste état si on pense à l'état du pauvre pied de la statue de saint Pierre de Rome...

Et que dire de la force corrosive de l'acide nitrique qui, répandu de la tête aux pieds de l'image, par négligence des orfèvres qui nettoyèrent le cadre en or en 1791, a également épargné la toile, ne laissant qu'une seule trace pour témoigner à jamais de ce prodige ?

En 1921 a eu lieu un attentat : un homme mit une bombe dans un vase de l'autel de la Vierge qui, lorsqu'il explosa, brisa le marbre, tordit la croix en bronze du Maitre-autel et fit éclater plusieurs fenêtres de la basilique, ainsi que des maisons environnantes. L'image, quant à elle, sortit indemne.

Il y aurait encore beaucoup à dire, notamment sur l'attitude de la Vierge, les motifs qui apparaissent sur ses vêtements, les rayons de soleil, la lune, etc. La tilma doit en effet se lire comme un Codex, elle révèle beaucoup d'informations fort intéressantes, mais nous renvoyons nos lecteurs aux livres de référence sur le sujet.

Si l'image de Guadalupe est surnaturelle dans son origine et dans sa conservation, la vérité de l'apparition à Tepeyac est absolument indubitable : car ce qui est confirmé par un miracle ne peut être faux.

Arguments historiques

Documents historiques

Plusieurs auteurs anti-apparitionnistes s'appuient sur l'argument du silence des sources pour attaquer Guadalupe, car, selon eux, il n'y a pas de sources historiques contemporaines qui permettent de prouver la vérité des apparitions de 1531. Pourtant, si l'on cherche un peu, cette affirmation se révèle être totalement fausse. Les sources contemporaines ne sont peut-être pas très nombreuses, mais elles existent bien. Il faut aussi considérer qu'aucun protocole officiel n'existait en 1531 pour évaluer les révélations privées. Les normes d'enquête sur les apparitions mariales ne se sont développées que beaucoup plus tard, après que de tels phénomènes sont devenus plus courants, tels que Notre-Dame du Laus (1664-1718), Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse (1830), La Salette (1846), Lourdes (1858), Fatima (1917) et d'autres. Enfin, si une chose n'existe pas actuellement, on ne peut pas en conclure qu'elle n'a jamais existé. C'est ainsi que l'on a retrouvé récemment des sources exceptionnelles qui avaient disparu depuis des siècles, et ce n'est sûrement pas terminé. Il existe des documents indigènes, métisses ou même espagnols parmi lesquels nous pouvons citer les suivantes :
Une copie manuscrite partielle du *Nican Mopohua*[43] en langue nahuatl et populairement attribuée à Antonio Valeriano, qui aurait été écrite en 1556. C'est la source principale.

Le *Nican Motecpana*[44]. Il s'agit d'un document, tout comme le *Nican Mopohua*, écrit en langue nahuatl. Il est l'œuvre du prolifique auteur et historien métis Fernando de Alva Ixtlilxóchitl, qui l'a rédigé en 1590. Son nom provient des premiers mots qui ouvrent le texte. Il s'agit d'un document précieux qui complète le *Nican Mopohua* et fournit de riches informations sur la personne même de Juan Diego Cuauhtlatoatzin, son épouse María Lucía et l'oncle de Juan Diego : Juan Bernardino. Il relate également certains miracles de la Vierge de Guadalupe.

Luis Lasso de la Vega, aumônier du sanctuaire, a écrit le *Inin Huei tlamahuiçoltica omonexiti in ilhuicac tlatocaçihuapilli Santa Maria totlaçonantzin Guadalupe in nican huei altepenahuac Mexico itocayocan Tepeyacac* (Le grand événement lors duquel la Reine du ciel Sainte Marie, notre chère Mère de Guadalupe, est apparue près de Mexico, à l'endroit appelé Tepeyácac). Ce livre est en réalité la réunion de deux écrits, à savoir le *Nican Mopohua* d'Antonio Valeriano et le *Nican Motecpana* de Fernando de Alva Ixtlilxóchitl, enrichi de légères additions personnelles de Lasso de la Vega lui-même, et imprimé à Mexico en 1649.

Le Codex Escalada (1548), découvert en 1995 et conservé dans la Basilique de Guadalupe, qui représente quelques dessins de l'apparition de Guadalupe. Il a été daté de 1548, comme l'ont confirmé les tests scientifiques réalisés par l'Institut de physique de l'UNAM.

43 Conservé dans la Bibliothèque publique de New York, Col. Ramírez Monumentos Guadalupanos, NYP. Ser. I, vol. I, 207.
44 Conservé dans la Bibliothèque publique de New York, Col. Lennox, Monumentos Guadalupanos.

Le *Inin Huey Tlamahuizoltzin*[45]. Il s'agit d'une copie tardive d'un ouvrage attribué au père Juan González qui, selon la tradition, aurait servi d'interprète entre l'évêque Zumárraga et Juan Diego. Il s'agit d'un manuscrit rédigé en langue nahuatl, probablement contemporain de l'événement de Guadalupe. Malgré sa brièveté, il s'agit d'un document très important, car il est indépendant du *Nican Mopohua*. Il est souvent appelé : « La Relación Primitiva ».

Les *Informaciones Jurídicas* de 1666, une enquête juridique de l'Église qui contient beaucoup d'informations.

L'*Historia verdadera de la Conquista de Nueva España*, de Bernal Díaz del Castillo, écrite en 1568 fait aussi mention des apparitions.
Juan Suárez de Peralta dans son œuvre écrite en 1589 *Tratado del descubrimiento de las Indias*, parle des apparitions de N.-D. de Guadalupe.

Le document *Añalejo de Bartolache*[46], appelé aussi *Manuscrit de l'Université*, est un document anonyme, rédigé dans la région de Puebla. Composé à l'origine de 24 feuillets, il couvrait la période allant de 1454 à 1737. On connaît toutefois un fragment copié et authentifié par le savant José Ignacio Bartolache : « Acaxihuitl 1531, Otlamanque in caxtiteca in Cuetlaxcoapan Ciudad de los Angeles ihuan in Juan Diego oquimotenextili in tlazocihuapilli de Guadalupe de Mexico motocayotia in Tepeyacac », c'est-à-dire : « Année de la canne 1531. Les Castillans fondèrent Cuetlaxcoapan, Ciudad de los Ángeles, et la précieuse Dame de Guadalupe de Mexico, du nom de Tepeyac, daigna apparaître à Juan Diego au lieu appelé Tepeyac ». Et également : « Tecxia 1548. Omomiquilili Juan Diego in oquimonextilli in tlazocihuapilli Guadalupe Mexico, Otecihuilo niztac tepetl. », c'est-à-dire : « Année técpatl, 1548. Juan Diego, à qui la bien-aimée Dame de Guadalupe de Mexico daigna apparaître, mourut dignement. Il grêla sur la colline blanche ».

Des preuves juridiques précoces existent aussi. La première mention documentée d'une dévotion à Guadalupe à Tepeyac apparaît dans le document juridique *Informaciones de 1556*[47], qui doit son existence à une controverse importante. Ce document clarifie que la tradition guadalupéenne n'était pas seulement en circulation 17 à 25 ans seulement après l'événement de 1531, mais qu'à cette époque, une dévotion robuste, fervente et constante avait déjà pris racine sur le site de pèlerinage, parmi les populations autochtones et espagnoles.

Le *Testament de Cuauhtitlan 1559*[48] (ou de Juan Garcia Martín ou Juana Martín ou Gregoria Maria). Le testament de la fille de Juan García Martín ou Juana Martín ou Gregoria Morales constitue un document très intéressant. Il a été rédigé le samedi 11 mars 1559. Le vrai nom de la testatrice étant inconnu, ce document a été appelé de différentes manières, en reprenant certains noms du texte. Le testament mentionne l'Indien Juan Diego, son mariage avec Malintzin et la mort de cette dernière. Mais le plus important est qu'il rapporte que l'heureux Indien a vécu « une chose prodigieuse là-bas, à Tepeyácac, car c'est là que s'est révélée ou est apparue la belle Dame Notre Sainte Marie. Dont nous avons vu l'image là-bas, à Guadalupe… ».

Une église à Tepeyac apparaît également sur d'anciennes cartes telles que celle d'Uppsala[49]. Il s'agit d'un parchemin polychrome de 78 cm sur 114 cm, réalisé par un ou plusieurs indigènes, peut-être à la demande du cartographe de Charles Quint, Alonso de Santa Cruz, qui l'a ensuite remis à l'empereur. Il contient une description cartographique de la ville de Mexico et de ses environs entre 1556 et 1562, et révèle clairement l'existence d'une église à Tepeyac.

Dans un opuscule imprimé au Mexique en 1835 et intitulé *Rapport critique et juridique pour la reconnaissance de l'image de Notre-Dame de Guadalupe de l'église Saint-François…*, nous pouvons lire qu'en 1835, alors qu'ils tentaient de rénover un autel du transept de l'église *San-Francisco* de Mexico, les maçons ont, au prix de grands efforts, descendu le tableau, entièrement constitué de planches assemblées, qui contenait une image de Notre-Dame de Guadalupe ; et l'ayant posé sur le sol, les personnes présentes ont vu avec surprise et admiration que l'on pouvait lire au dos l'inscription suivante : « Planche de la table de M. Zumárraga, sur laquelle le néophyte heureux a posé la tilma sur laquelle était imprimée cette merveilleuse image. »

Il existe aussi un signe venu d'Europe : la présence d'une copie[50] de l'image à Lépante (1571). L'archevêque Montúfar, deuxième évêque de

45 Conservé dans la Bibliothèque nationale du Mexique, vol. 132 bis des manuscrits en langue nahuatl. Ms. 1475 du Fonds d'origine.
46 Conservé dans la Bibliothèque nationale d'anthropologie et d'histoire (BNAH), Archive historique, Arch. Sucs. Gómez de Orozco.
47 L'original de ces *Informaciones* se trouvait il y a peu dans les archives de l'Archevêché de México. Actuellement, on ignore le lieu où il se trouve. Il n'existe que des copies simples de l'original.
48 Conservé dans la Bibliothèque publique de l'État de New York, Col. Lennox, Section Manuscrits, Archive Guadalupano.
49 Ainsi nommée parce que l'original est actuellement conservé à l'université du même nom, en Suède.
50 Conservée et visible aujourd'hui à Santo Stefano de Aveto, Italie.

México, a en effet fait toucher une copie de l'image de Guadalupe à la tilma et l'a envoyée au roi Philippe II en 1570, lui demandant d'accompagner la Sainte Ligue à Lépante. Montúfar croyait que l'image pouvait apporter un miracle à leur flotte en Méditerranée, comme elle l'avait fait tant de fois au Mexique. En conséquence, le roi Philippe a offert cette image à l'amiral Doria, dont la flotte a fait face aux attaques les plus lourdes des Turcs. Une victoire miraculeuse a suivi le 7 octobre que nous célébrons maintenant comme la fête du Saint Rosaire. Cela montre que la tradition, ainsi que l'image de Guadalupe, avaient gagné du terrain en Europe et étaient déjà associées au pouvoir miraculeux.

La Tradition mexicaine

On appelle tradition la connaissance d'un fait transmise oralement et communiquée par succession d'un individu à l'autre, d'un père à son fils, d'une famille à l'autre, d'une génération à l'autre. Lorsque la tradition revêt un caractère universel et constant, elle constitue un critère ou une source de vérité et un moyen infaillible de la connaître : en effet, ce consentement de tant d'hommes qui, bien que différents les uns des autres par leurs coutumes, leurs inclinations, leurs intérêts, etc., s'accordent néanmoins à l'unanimité pour attester la même chose, ne peut provenir que de l'évidence de la vérité de ce fait historique.

L'apparition de la Vierge à Tepeyac s'appuie sur la tradition universelle et constante de toute la nation mexicaine, et l'autorité de cette tradition est juridiquement reconnue, soutenue et préservée par les évêques de la nation. Il est donc impossible que l'apparition soit fausse.

Énormément de documents attestent la circulation orale du récit de Guadalupe parmi la population indigène pendant des années. Ils établissent fermement Juan Diego comme le principal protagoniste et une véritable figure historique. Compte tenu du climat qui a suivi le Concile de Trente et l'ère des Inquisitions espagnoles et mexicaines, il est inconcevable que l'Église ait toléré une histoire fabriquée de toutes pièces. Ce fut une période d'examen minutieux, alors que l'Église cherchait à clarifier et à défendre ses enseignements en réponse à la Réforme protestante. Si une tromperie de cette ampleur avait été inventée, cela aurait été le moment le moins propice pour qu'elle passe inaperçue.

Parmi les témoignages les plus importants témoignant de cette tradition il nous faut remonter à la requête adressée par les autorités ecclésiastiques mexicaines au pape Alexandre VII en 1663 pour reconnaître l'authenticité des apparitions. La cause fut immédiatement admise. La Congrégation des Rites rendit son *rescriptum remissorius*. Celui-ci ordonnait d'interroger les témoins du miracle et d'en examiner les circonstances, puis de dresser un rapport complet afin de passer à la demande formelle. L'enquête dura de janvier à mars 1666. Afin de procéder avec justesse, les juges commissaires recueillirent les témoignages de plusieurs types de personnes, des indigènes aux ecclésiastiques et aux nobles, et tous confirmèrent à l'unanimité le récit de l'apparition tel que nous le connaissons. Huit témoins indigènes ont été interrogés à Cuautitlan, patrie de Juan Diego et Juan Bernardino ; trois d'entre eux étaient âgés de 78 à 85 ans, et cinq avaient entre 100 et 115 ans. Écoutons l'indigène Juana de la Concepción : après avoir prêté serment et déclaré être âgée de 85 ans, elle a déclaré que son père, chef principal dudit village, avait peint l'événement de l'Apparition sur une carte qu'il conservait comme le plus précieux de ses biens et que, lorsqu'elle avait quinze ans, son père lui avait raconté que ce qu'il avait écrit sur ces cartes, il l'avait appris de la bouche même de Juan Diego, et qu'il l'avait imprimé sur celles-ci tel qu'il le lui avait raconté. Parmi les ecclésiastiques, dix des plus âgés et les plus connus pour leur autorité ont été interrogés. L'un d'entre eux, D. Luis Becerra y Tanco, de l'Oratoire, éminent théologien, très érudit dans plusieurs langues et lecteur de langue mexicaine à l'Université du Mexique, a déclaré : « J'affirme aujourd'hui en tant que témoin ce que j'ai entendu de personnes de foi et de crédit irréprochables, d'un âge avancé, qui ont rapporté la tradition telle qu'elle est écrite ».

À tout cela s'ajoute le récit oral des anciens, transmis de père en fils, dont le Père Miguel Sánchez, déjà cité, s'est inspiré en 1648 pour écrire son livre *Imagen de la virgen María Madre de Dios de Guadalupe, milagrosamente aparecida en la ciudad de México* (Image de la Vierge Marie, Mère de Dieu de Guadalupe, apparue miraculeusement à Mexico) ainsi que beaucoup de chants et poèmes très anciens sur le même sujet[51].

On peut aussi parler de la tradition ecclésiastique de l'Église mexicaine, puisque depuis que la Sainte Mère de Dieu est apparue au Tepeyac, tous les évêques de la nation confirment et conservent avec leur autorité cette tradition comme un gage précieux de l'amour que la Vierge a montré aux

51 Par exemple : *Ms. Cantares Mexicanos*, fols. 26 v.-27 v.: «Teponaxcuícatl» ou «Cantar del Atabal' ou «Pregón del Atabal» ou «Cantar de Francisco Plácido», 1597 conservé dans Ms. 1628 du Fonds d'origine de la Bibliothèque nationale du Mexique (Fonds réservé), folios 26 v.-27 v.

Mexicains[52].

Il existe aussi une tradition juridique. Par exemple, grâce à un acte d'imposition accordé par Martin de Arangúren en 1567, nous savons que Montúfar lui-même, deuxième évêque de Mexico (1551-1569), en tant que patron et fondateur de l'ermitage de Guadalupe, a versé mille pesos pour l'entretien de la Sainte Image.

Conclusion

Après tous les arguments présentés ici, qui, il faut le rappeler, ne sont qu'un résumé non exhaustif, il est plus facile de comprendre que les apparitions de Notre-Dame de Guadalupe de 1531 ne sont pas une supercherie ni un canular. Tous les arguments ne se valent pas, mais leur quantité et diversité devraient être suffisantes pour démontrer que Juan Diego est bien un personnage réel et non un simple symbole et que l'image de la Vierge de Guadalupe n'est pas le produit d'une main indigène mais bien un miracle qui dure jusqu'à nos jours. Certes, il existera toujours des sceptiques : « Difficile est disputantem convinci » ; mais les personnes qui se sont laissé convaincre pourront profiter de ces quelques lignes « ut sciamus quae a Deo donata sunt nobis »[53] comme le dit Saint Paul, pour qu'elles connaissent ce que Dieu nous a accordé et qu'elles soient chaque jour plus reconnaissantes pour tant de bienfaits.

Abbé Pierre Mouroux

52 On pourrait citer la controverse de 1556 entre le deuxième évêque de Mexico, fray Alonso de Montúfar, dominicain défendant la dévotion à Notre-Dame de Guadalupe et fray Francisco de Bustamante, provincial franciscain.
53 I Cor, 2, 12.

UN DROIT AU DIVORCE DANS L'ÉVANGILE ?

Deux incises de l'Évangile selon saint Matthieu ont été interprétées comme accordant un droit au divorce si le conjoint commet un adultère. Qu'en est-il ?

Le premier passage se trouve au verset 32 du chapitre 5 : « Quiconque renverra sa femme, si ce n'est en cas d'infidélité, la fait devenir adultère »[1].

Voici l'explication : Notre Seigneur veut dire ici qu'il n'y a pas de péché à se séparer de son épouse adultère. Normalement, renvoyer sa femme n'est pas permis, parce que c'est la mettre en danger de commettre l'adultère en lui fournissant l'occasion. Mais si elle est déjà adultère, le mari n'est pas coupable de la faute qu'elle commet en allant vers un autre homme.

La deuxième incise est plus problématique. Elle se trouve au verset 9 du chapitre 19 : « Quiconque renvoie sa femme, si ce n'est pour infidélité, et en épouse une autre, commet un adultère »[2].

D'après les Orientaux schismatiques, les protestants et le théologien Cajetan[3], le Christ veut dire ici qu'il est permis de renvoyer son épouse adultère et de se remarier. L'adultère romprait le lien conjugal. Le Christ permettrait donc le divorce. Cette interprétation est inadmissible pour quatre raisons :

1. Elle contredit l'enseignement du Christ dans les lieux parallèles des évangiles de saint Marc (X, 11) et de saint Luc (XVI, 18). Dans ces passages, le Christ enseigne que le mariage est indissoluble, sans exception.

1 « Omnis qui dimiserit uxorem suam, excepta fornicationis causa, facit eam mœchari ».
2 « Quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mœchatur ».
3 Dans ses commentaires sur l'Évangile de saint Matthieu (ch. 19) et sur la première épître aux Corinthiens (ch. 7).

2. Cette interprétation contredit l'enseignement de saint Paul aux Romains (VII, 2) et aux Corinthiens (I Co VII, 10).

3. Elle ne cadre pas avec le contexte. Dans les versets précédents, le Christ rétablit le mariage dans son indissolubilité primitive et abroge le libelle de répudiation de Moïse, ce qui conduit à l'exclamation des disciples : si telle est la condition de l'homme avec sa femme, mieux vaut ne pas se marier !

4. Ce serait une incitation à l'adultère. Comme le fait remarquer saint Augustin[4], l'épouse devrait à son impudicité d'être délivrée du lien conjugal, ce qui est absurde.

À la suite de saint Thomas d'Aquin[5], du Père M. -J. Lagrange[6] et des exégètes catholiques, il faut expliquer ce passage ainsi :

L'incise : « si ce n'est pour infidélité »[7], que l'on peut traduire aussi par : « hors le cas de fornication », est placée après la première moitié de la phrase, et non à la fin. Or il eut été plus naturel de la placer en fin de phrase. C'est donc qu'elle ne concerne que la première moitié de la phrase. Notre Seigneur veut donc dire ici qu'il n'est pas permis de renvoyer sa femme, si ce n'est pour infidélité. Rien de plus. On pourrait reformuler le texte de cette façon : « Celui qui répudie sa femme et en épouse une autre commet un adultère. En cas d'adultère il peut la renvoyer ». On rejoint ainsi l'interprétation donnée par le concile de Florence : « Quoique, pour motif de fornication, il soit licite de faire la séparation de lit, il n'est pourtant pas permis de contracter un autre mariage, puisque le lien du mariage légitimement contracté est perpétuel »[8]. Autrement dit, le Christ ne veut pas obliger le mari trompé à vivre avec une femme coupable.

Remarquons que chez les Juifs, la femme adultère était normalement lapidée, conformément à la loi mosaïque[9], ce qui permettait de résoudre assez simplement la question du remariage !

Si c'est le mari qui a commis le péché d'adultère, alors, de la même façon, l'épouse innocente a le droit de se séparer. Mais si elle en profite pour épouser un autre homme, elle commet un adultère.

La morale du Nouveau Testament est donc cohérente. Le mariage est indissoluble, mais la séparation des époux peut être moralement licite, à condition de ne pas se remarier, puisque le lien conjugal demeure.

Abbé Bernard de Lacoste

4 *De conjugiis adulterinis*, l. 1, ch. 11 et l. 2, ch. 5.
5 *Somme théologique*, Suppl. q. 62, art. 5.
6 *Évangile selon saint Matthieu*, Gabalda, 1948, p. 369.
7 *« nisi ob fornicationem »*.
8 Bulle sur l'union avec les Arméniens, « Exultate Deo », 22 novembre 1439, DS 1327.
9 *Deutéronome*, XXII, 21.

Courrier de Rome

Responsable : Bernard de Lacoste Lareymondie
Mensuel - Le numéro : 4€; Abonnement 1 an (11 numéros)
France 40€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 50€, payable par chèque à l'ordre du Courrier de Rome
Étranger 50€ - ecclésiastique 20€ - de soutien 60€, payable par virement
Référence bancaire : IBAN : FR 76 1027 8063 9800 0205 5530 132 - BIC : CMCIFR2A
Adresse postale: BP 10156 - 78001 Versailles Cedex

E-mail : courrierderome@wanadoo.fr
Site : www.courrierderome.org

Sur le site internet vous pouvez consulter gratuitement les numéros du *Courrier de Rome*, mais aussi acheter nos livres et publications (expédition sous 48 h, tous pays, paiement sécurisé)

N° CPPAP : 0724 G 82978